



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°13 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2022/30-09 n°11 du 30 septembre 2022 relative à la convention de versement d'une subvention « Prépas Talents » entre le Ministère de la transformation et de la fonction publique et l'Université de Perpignan Via Domitia ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 13 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Création du diplôme d'université (DU) INSP (Institut National du Service Public) et grands concours de l'administration nationale pour une durée de deux ans.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 21

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



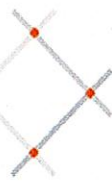
Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI : DFCU / UFR SJE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°14 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2017/03-11 n°03 du 3 novembre 2017 relative à la convention cadre de coopération entre l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) et l'institut National des sciences appliquées de Toulouse (INSA) ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 20 septembre 2022 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le renouvellement de la convention cadre de coopération entre l'UPVD et l'INSA de Toulouse.**

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 30
Membres présents ou représentés : 21
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : Convention cadre de coopération susmentionnée
CPI : UFR SEE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°15 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie du 23 juin 2022 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ Le projet SRESRI : dossier de demande de financement – accompagnement des projets innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées -Méditerranée dans le cadre du projet de création d'une salle pédagogique innovante.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Dossier de demande de financement susmentionné

CPI : IUT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°16 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 8 juin 2022 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La création des diplômes d'université (DU) Français sur Objectifs Universitaires (FOU) B2 et C1.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



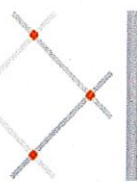
Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : Dossiers d'habilitation des DU susmentionnés

CPI : DFVU / UFR LSH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°17 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/ 24-04 n°18 du 24 avril 2020 relative au renouvellement du diplôme d'université Business Administration ;
Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie du 15 septembre 2022 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le renouvellement du diplôme d'université (DU) Business Administration pour une durée de deux ans.**

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 30
Membres présents ou représentés : 20
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné
CPI : DFVU / IUT / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°18 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Sous réserve du passage en conseil de la faculté des lettres et sciences humaines en octobre 2022 ;

Sous réserve du passage en conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 14 octobre 2022 ;

Vu l'avis du conseil de l'institut franco catalan transfrontalier du 5 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La création du diplôme inter universitaire (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DIU susmentionné et la note de cadrage national

CPI : DFVU / UFR LSH / UFR SEE/ IFCT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°19 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD / CA 2021/10-12 n°11 du décembre 2021 relative au projet de demande de financement 2022 à la Région Occitanie dans le cadre de la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur (ForPro Sup) au titre de l'année universitaire 2022/2023 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La Convention dispositif FORPRO SUP entre l'UPVD et la Région Occitanie dans le cadre de la subvention de fonctionnement spécifique au titre de l'année 2022/2023.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 20

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : Convention susmentionnée

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°20 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention attributive d'une aide européenne du fonds social européen dans le cadre du DAEU 2021/2022 entre l'UPVD et la Région Occitanie.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 19

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022

Le président de l'Université,

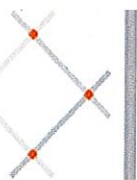


Yvan AUGUET

PJ : Convention susmentionnée dans le cadre du programme FEDER-FSE Languedoc Roussillon 2014-2020

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°21 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2022/15-04 n°27 du 15 avril 2022 relative à l'avenant n°1 aux droits de formation : tarifs formation continue et reprise d'étude 2022/2023 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs formation continue et reprise d'études – avenant n°2 au titre de l'année universitaire 2022/2023.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 19

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : tarifs susmentionnés

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°22 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2021/10-12 n°12 du 10 décembre 2021 relative au projet de mise en œuvre du E-DAEU-B ;

Vu l'avis de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 20 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ L'avenant au projet de mise en œuvre du E-DAEU-B.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 19

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



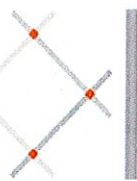
Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : l'avenant au projet susmentionné

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°23 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention de reversement du financement de la thèse de Raphaël Rousseau dans le cadre du projet Ecole Universitaire de Recherche "TULIP".**

Partenaire : Université Toulouse III – Paul Sabatier

Durée : 36 mois

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 19

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : convention de reversement susmentionnée (941)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°24 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'avenant de modification du plan de financement pour l'opération GRAINE SYFI (Synthèse de code virgule fixe)**

Partenaire : Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Durée : 36 mois

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 19

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : avenant n°2 susmentionné dans le cadre du programme FEDRE-FSE Languedoc Roussillon 2014-2020 (745-1)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°25 du 30 septembre 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 27 septembre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention d'encadrement de l'étude sur le crabe bleu en vue de comprendre cette espèce invasive et de lutter contre sa prolifération.**

Partenaires : Syndicat mixte des bassins versants du réart de ses affluents et de l'étang de Canet Saint Nazaire ; CNRS ; Sorbonne Université et les 5 pêcheurs actuellement en activité professionnelle sur la lagune

Durée : 36 mois

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 19

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 septembre 2022



Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : convention de coopération susmentionnée (934)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD